



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ECHIQUIER PRIME (ISIN : FR0013184041)

Ce FCP est géré par La Financière de l'Echiquier

Objectifs et politique d'investissement

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes :

Ce FCP est un FCP nourricier du fonds ERAAM Premia (« fonds maître »). Il est investi en permanence et, en quasitotalité ou a minima à 85%, en parts I de son fonds maître, avec à titre accessoire, des liquidités.

ERAAM Premia, de classification diversifié, a pour objectif de réaliser, une performance nette de frais de gestion positive et supérieure à son indice de référence sur la durée de placement recommandée, soit 3 ans.

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du fonds maître est l'EONIA capitalisé +1% (Euro Overnight Index Average), moyenne des taux au jour-le-jour de la zone Euro calculé par la Banque Centrale Européenne.

Le fonds maître ERAAM Premia a pour objectif de capturer les rendements ou « primes de risques » des classes d'actifs traditionnelles (actions, obligations, change, matières premières) et, les rendements ou « primes de risques » liés aux facteurs de risque / styles de gestion (« value », « momentum », « défensive », « short term reversal », « trend », « implied volatility premium »). La liste des « primes de risque » n'est pas exhaustive. ERAAM analyse constamment dans chaque classe d'actifs éligibles de nouvelles « primes de risque ».

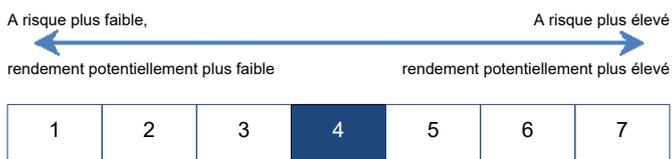
Le processus d'investissement vise à répartir de façon discrétionnaire le portefeuille sur les différentes « primes de risque » sélectionnés avec la plus grande diversification possible.

Ces stratégies s'appuient notamment sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par la société NEWSKY, sociétés de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des méthodologies d'aide à la décision. L'équipe de gestion d'ERAAM prend ses décisions d'investissement de façon autonome.

Le fonds maître capitalise les revenus encaissés.

Le FCP nourricier capitalise les revenus encaissés.

Profil de risque et de rendement



Votre OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique en raison de sa gestion discrétionnaire et de son exposition aux marchés des actions et des produits de taux européens. Cela signifie qu'il dispose d'une volatilité hebdomadaire historique sur 5 ans comprise entre 5% et 10%.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants non suffisamment pris en compte par l'indicateur de risque :

Risque de contrepartie : L'utilisation par le fonds maître d'instruments financiers de gré à gré et le recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres induit un risque de contrepartie.

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit : le fonds maître est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 100 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risques liés aux instruments dérivés :

IF A TERME

Risque de liquidité : Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître, dans lequel est investi votre OPCVM, sont expliquées dans la rubrique « conditions de souscriptions et de rachats » du prospectus du fonds maître.

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Autres informations :

Pour mettre en oeuvre sa stratégie, le fonds maître pourra s'exposer via des swaps de performance sur indices de stratégie de « primes de risques » et/ou via des positions longues sur titres vifs combinées avec des positions courtes sur instruments dérivés et/ou via des positions longues sur instruments dérivés combinées avec des positions courtes sur d'autres instruments dérivés.

Le fonds maître « ERAAM PREMIA » peut également être investi en OPC (dans la limite de 10%).

Du fait de sa politique d'investissement, les rendements offerts par l'OPCVM nourricier seront très semblables à ceux offerts par l'OPCVM maître.

La performance du fonds ECHIQUIER Prime pourrait être inférieure à celle de l'OPCVM maître en raison de ses propres frais.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

L'investisseur pourra obtenir sur simple demande un remboursement chaque jour ouvré. Les demandes de rachats sont centralisées chaque /translate (jour de bourse ouvré à l'exception des jours fériés légaux en France et, des jours de fermeture de l'une des bourses suivantes : Paris, Francfort, Londres, New York, Tokyo et Hong Kong) avant 17h00 J-1 auprès de notre centralisateur BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture en J.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

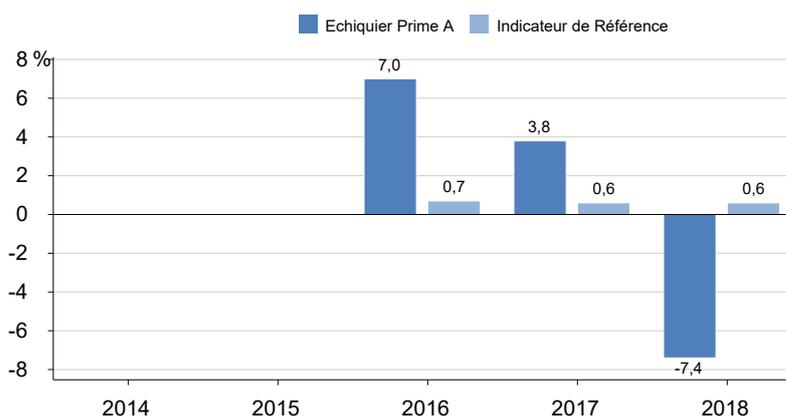
FRAIS

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	3,00 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.
Frais de sortie	Néant	Dans certains cas des frais inférieurs sont appliqués, l'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif de frais d'entrée et de sortie.
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
Frais courants	1,61 %	Le chiffre communiqué, incluant les frais du fonds Maître, qui intègre les frais de l'exercice précédent (frais de gestion fixes et commission de mouvement), clos en décembre 2018. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	0,0 %	6% de la performance annuelle nette de frais du FCP au-delà de l'Eonia capitalisé +1% avec High Watermark

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur les frais dans le prospectus disponible sur le site internet www.lfde.com et sur simple demande auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le fonds maître a été créé le 01/07/2016.

Les performances de l'OPCVM et de l'indicateur de référence tiennent compte des éléments de revenus distribués.

Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Echiquier Prime a été créé le 01/07/2016.

Les performances sont calculées en EUR.

INFORMATIONS PRATIQUES

Le dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas Securities Services

Le prospectus du FCP ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès de La Financière de l'Echiquier, 53 avenue d'Iéna, 75116 Paris ainsi que sur le site internet : www.lfde.com.

D'autres informations pratiques sont indiquées dans le prospectus de l'OPCVM. La VL est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.lfde.com.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de La Financière de l'Echiquier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La Politique de rémunération de la Société de gestion, qui décrit les modalités de définition et d'attribution des rémunérations et des avantages ainsi que les modalités de gouvernance connexes, sera disponible sur le site www.lfde.com ou sur simple demande auprès de la Société de gestion.